

Groupe de travail EMOP
Conseil Régional Nord – Pas de Calais
6 avril 2007

l'ensemble des responsables ouvriers des EMOP du Conseil Régional Nord-Pas de Calais sont présents. Il est à noter que les gestionnaires de ces EMOP ont été réunis le 3 avril 2007.

Objet de la réunion : étudier les problèmes liés aux missions, moyens humains et matériels.

Les EMOP sont aujourd'hui composées d'agents territoriaux placés sous la responsabilité du Conseil Régional.

Les conseils généraux ayant décidés de ne plus travailler au sein des lycées, cela suppose que dès 2008 les EMOP du conseil régional ne travailleront plus avec les collèges.

Les EMOP ne peuvent plus subsister dans leurs formes actuelles et leur organisation est à reconsidérer !

Plusieurs thèmes sont soumis à la réflexion :

- La répartition des travaux entre propriétaire et utilisateurs : quels travaux peuvent être effectués par les EMOP ⇒ travaux de fonctionnement imputables aux EPLE
⇒ travaux du propriétaire
- La maintenance et l'entretien ⇒ les contrats!
- La couverture géographique : la réorganisation de la Direction du Patrimoine
⇒ les 6 zones géographiques
⇒ la délocalisation d'une équipe de 3 techniciens sur place
- Les spécialités ⇒ existantes
⇒ non existantes (à développer)
- Les moyens matériels ⇒ véhicules
⇒ outillage
⇒ équipements de protection individuelle
- Les moyens humains ⇒ la formation
⇒ l'apprentissage

le problème de la vacation est soulevé, son remplacement pourrait se faire en octroyant à chaque EMOP un budget de fonctionnement.

Réunion EMOP Région Nord – Pas de Calais 6.04.2007

La disparition de la ligne budgétaire L1 (EMOP) du budget de l'EPLE est donc annoncée pour le 1 janvier 2008.

Des groupements d'achat ou centrales d'achats seraient créés pour les travaux de propriétaire (région) : matériaux, vêtements de travail, essence, gros outillage.....

En ce qui concerne les travaux de locataire (EPLE), l'achat des fournitures se ferait non plus par l'EMOP mais par l'établissement client.

Un problème juridique est posé sur les CEI (comité inter-établissements) : une nouvelle convention (gestion mixte) serait proposée entre :

- EPLE support EMOP
- EPLE clients et rectorat
- Région

Pour les 6 secteurs géographiques, ceux-ci seraient constitués chacun de 3 techniciens :

- sécurité incendie, hygiène et sécurité
- travaux urgents
- programmation technique des travaux

le problème de la conduite des véhicules est évoqué : assurance, responsabilité, amende,...

la question est posée à Mr Maillard, chef de service de la mission TOS sur l'arrêté d'affectation, de l'ordre de mission permanent, et du paiement des frais de tournées pour 2007. A partir du 1 janvier 2008 ces frais de tournées seront payés par la DRH Région.

Le contrat alarme-incendie, comme tous les autres contrats (chauffage, grandes cuisines, froid,...) doivent être revus, ils ne sont plus conformes, le problème du terme technicien compétent est également évoqué !

Une discussion a lieu sur les mesures de sécurité à mettre en œuvre à l'ouverture de chaque chantier : amiante, plan prévention, commission de sécurité..

Le problème des emplois est soumis par de nombreux responsables, la région nous fait part de sa volonté de mettre en place les contrats d'apprentissage

Mr Naels propose la constitution de 4 groupes de travail, il invite chaque responsable à s'y inscrire :

- contrôle – maintenance
- maintenance entretien
- travaux et procédures tous corps d'état
- harmonisation

Des dates nous seront proposées très prochainement.

la réunion se termine vers 12h15.

Fabrice DEWULF